

GUIDE PRATIQUE
POUR LES PARENTS

G'EST LA RENTRÉE

2024-2025



LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE



1284

élèves en maternelle



2016

élèves en élémentaire

Tableau ou Écran Numérique Interactif

93 TNI

dans toutes
les classes
élémentaires

25 ENI

dans les classes
de grande
section

21000 EUROS

de budget alloué pour la pratique
des échecs dans les écoles

215 013 EUROS

de dotations municipales

allouées aux écoles (via le budget de la ville
et de la Caisse des Écoles),

soit **68 EUROS** et **63 EUROS**

par élève de maternelle et élève d'élémentaire

322 000 repas servis par an

2 300 repas servis par jour

5 éléments bio par semaine

200 agents de restauration

23 000 EUROS de kits

de fournitures scolaires

1 élève = 1 kit

1 kit de fournitures essentielles selon
le niveau (CP au CM2) et une pochette
de feutres pour les élèves de maternelle

430 enfants partis en classe

découverte en 2023, pour un montant

de **342 712 EUROS**

SOMMAIRE



Calendrier des inscriptions	4
Les écoles maternelles, élémentaires et primaires	5
Les modalités d'inscription scolaire	6
Le temps périscolaire	7
Les accueils de loisirs et les modalités d'inscription	8
Tarifs et quotient familial	10
Restauration scolaire	12
Portail famille : mode d'emploi	13
Les actions de la ville dans les écoles	16
Médiathèque Stendhal et cinéma Utopia	18

ÉDITO



Laurent Linquette

Maire
de Saint-Ouen l'Aumône

Après une pause estivale bien méritée, nos enfants saint-ouennais reprennent le chemin de l'école pour une nouvelle année d'apprentissage et de découverte.

Cette année encore, la Ville s'engage à offrir un cadre d'apprentissage optimal à tous les écoliers. Pour cela, nous continuons d'investir dans la rénovation et la végétalisation de nos groupes scolaires. Les travaux à l'école des Bourseaux se termineront ainsi dans les prochaines semaines, la rénovation de l'école Prévert continue et les études pour l'école Le Nôtre sont relancées.



Annaëlle Chatelain

Adjointe au maire
chargée de l'Enfance
et des Ressources humaines

En parallèle, nous enrichissons les activités sur le temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le dispositif d'initiation aux échecs, couronné par un grand tournoi inter-écoles, connaît un succès croissant. La Ville finance pour chaque enfant un séjour en classe de découvertes durant sa scolarité ainsi qu'un kit de rentrée au début de chaque nouvelle année scolaire.

Afin de favoriser l'accès à la lecture, nous renouvelons également cette année l'opération « Prêts à lire ». En collaboration avec les enseignants volontaires des écoles primaires, cette initiative encourage la fréquentation de la médiathèque et le prêt de livres en famille.

Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations pratiques nécessaires pour une année scolaire réussie. Les équipes municipales et vos élus sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de cette année.



BONNE RENTRÉE À TOUS !

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS



LUN
2 SEPT.
2024

Rentrée
des élèves

Calcul du **quotient familial**
pour 2024



LUN
26 AOÛT
2024



SAM
14 DÉC.
2024

Inscription en **petite section**
de maternelle



LUN
2 DÉC.
2024



VEN
31 JAN.
2025

Pré-inscription en **toute petite section**
de maternelle



SAM
1^{ER} FÉV.
2025



LUN
31 MARS
2025

Inscription vacances
de la **Toussaint**



VEN
20 SEPT.
2024



SAM
5 OCT.
2024

Inscription vacances
de **Noël**



VEN
22 NOV.
2024



SAM
7 DÉC.
2024

Inscription vacances
d'**hiver**



VEN
17 JAN.
2025



SAM
1^{ER} FÉV.
2025

Inscription vacances
de **printemps**



VEN
14 MARS
2025



SAM
29 MARS
2025

Inscription vacances
d'**été**



VEN
16 MAI
2025



SAM
14 JUIN
2025

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : du 19 octobre au 3 novembre 2024

Noël : du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025

Hiver : du 15 février au 2 mars 2025

Printemps : du 12 au 27 avril 2025

Ascension : du 29 mai au 1^{er} juin 2025

Été : à partir du samedi 5 juillet 2025

SAM
5 JUL.
2025

Vacances
d'été

LES ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES



Les huit groupes scolaires de la ville accueillent les enfants
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 20 à 11 h 30 et de 13 h 20 à 16 h 30.

ÉCOLES MATERNELLES

EFFEL – 6 rue de la Chapelle
Directrice : Mme QUIEDEVILLE
01 30 37 16 42

LE NÔTRE – 3 rue Le Nôtre
Directrice : Mme MOY
01 34 64 14 59

MATISSE – 8 Place des écoles
Directrice : Mme HAYOT
01 34 64 20 27

PRAIRIE – Chemin des écoliers
Directrice : Mme VIGNON
01 34 64 21 85

PRÉVERT – Rue de Flandre
Directrice : Mme CANASTRO
01 34 64 68 66

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

EFFEL – 6 rue de la Chapelle
Directrice : Mme LADENISE-TOPÇUOĞLU
01 34 64 13 84

LE NÔTRE – 7 rue Le Nôtre
Directrice : Mme LAPORTE
01 34 64 30 69

MATISSE – 3 Place des écoles
Directrice : Mme PAUTRAT
01 34 64 17 72

PRAIRIE – Chemin des écoliers
Directrice : Mme LUCOT
01 34 64 51 17

PRÉVERT – 49 bis rue du Parc
Directrice : Mme RADOVANOVIC
01 34 02 34 20

ÉCOLES PRIMAIRES DE LA PETITE SECTION AU CM2

LES BOURSEAUX – 34/36 rue Alexandre Prachay
Directrice : Mme GODIN
01 30 37 24 42

LIESSE – 2/4 rue du Pont Vert
Directeur : M. KURKOWSKI
01 82 31 10 57

ROUSSEAU – Avenue des Chennevières
Directeur : M. DAUPHIN
01 34 64 52 44



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION SCOLAIRE



La commune a en charge l'inscription des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires. Le maire, par arrêté municipal, détermine des secteurs géographiques qui fixent les aires de recrutement de chaque groupe scolaire. Les enfants sont donc scolarisés dans le groupe scolaire qui correspond à leur secteur géographique, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le maire et sous réserve que la capacité d'accueil de l'école choisie le permette.

EN MATERNELLE



L'inscription scolaire est obligatoire pour les enfants âgés de 3 ans dès la rentrée de septembre. Ils sont accueillis en fonction des places disponibles dans les différentes écoles de la ville :

PETITE SECTION

Enfants nés jusqu'au 31 décembre 2022 : inscriptions du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025 à la direction de l'Enfance.

TOUTE PETITE SECTION

Les écoles maternelles **Prévert** et **Le Nôtre** disposent d'une classe de « toute petite section », accueillant des enfants de moins de 3 ans sur la base d'un projet d'intégration spécifique de l'Éducation nationale. Les demandes d'inscription sont examinées par une commission et font l'objet d'une liste d'attente.

Enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2023 : pré-inscriptions du 1^{er} février au 31 mars 2025 à la direction de l'Enfance.



EN ÉLÉMENTAIRE



Il n'y a pas d'inscription à renouveler en mairie si l'enfant est déjà scolarisé dans une école maternelle de la commune (seules les réservations périscolaires sont à renouveler chaque année).

PIÈCES À PRÉSENTER

- **Intégralité du livret de famille** ou extrait d'acte de naissance de tous les enfants à charge,
- **Extrait de jugement** de divorce ou de séparation, si nécessaire,
- **1 justificatif de domicile** de moins de trois mois (quittance de loyer, EDF...),
- **Carnet de santé** (page de vaccination à jour),
- **Certificat de radiation** (maternelles et élémentaires),
- **Assurance scolaire** ou responsabilité civile « chef de famille »,
- **RIB** (si souhait de mise en place du prélèvement),
- **Avis d'imposition** du foyer sur les revenus N-1.

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE



ÉTUDE DIRIGÉE POUR LES ÉLÉMENTAIRES

16 h 30 - 18 h ÉTUDE DIRIGÉE

Goûter (fourni) puis étude assurée par des enseignants ou des intervenants diplômés.

18 h - 19 h ACCUEIL DU SOIR

Avec un départ échelonné des enfants avec la personne autorisée. Les enfants autorisés à quitter seuls peuvent partir à 18 h.

Les élèves de l'école Prévert pourront bénéficier de ce service en intégrant les études de l'école Le Nôtre. Les enfants sont alors pris en charge à 16 h 30 par les animateurs.

Les études dirigées et
les études-accueil débuteront
LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024
et se termineront
LE VENDREDI 20 JUIN 2025

Les enfants sont accompagnés aux accueils par les parents matin et soir.

L'ACCUEIL DU MATIN

7 h - 8 h 20 Accueil des enfants

Ce temps permet de :

- Petit-déjeuner (fourni par la Ville)
- Jouer en toute sécurité

8 h 20 Ouverture des portes de l'école aux familles

LA PAUSE MÉRIDIENNE

11 h 30 - 13 h 20

Ce temps permet de :

- Déjeuner dans de bonnes conditions
(le personnel d'encadrement encourage les enfants à goûter les plats)
- Jouer en toute sécurité
- Offrir un temps de repos adapté aux besoins de l'enfant

L'ACCUEIL DU SOIR

16 h 30 - 19 h

Ce temps permet de :

- Goûter (fourni par la Ville)
- Jouer en toute sécurité
- Participer à des activités
- Échanger avec les familles



Dès 17 h Ouverture des portes de l'accueil aux familles et aux personnes autorisées

LES ACCUEILS DE LOISIRS



LES BOURSEAUX

34-36 rue Alexandre Prachay
Tél. 01 82 31 10 67
Direction : Mme Vanessa LOEUILLIER
Direction adjointe : Mme Annick HEMONET

EFFEL

2 rue des Deux Gares
Tél. 01 82 31 10 68
Direction : M. Kévin DOMANGE
Direction adjointe : Mme Hélia HANANY

LA PRAIRIE

8 Chemin des Ecoliers
Tél. 01 82 31 10 72
Direction : Mme Karine OLLIER
Direction adjointe : Mme Sophie MARISCHAL

LE PARC

(pour les écoles Le Nôtre et Prévert)
22 rue des Beaux Vents
Tél. 01 82 31 10 73
Direction : Mme Nathalie HOSPITALIER
Direction adjointe : M. Nicolas MARTIN

MATISSE

5 place des Écoles
Tél. 01 82 31 10 74
Direction : M. Khaled ILOUL
Direction adjointe : Mme Fanny GEHAN

LIESSE

2/4 rue du Pont Vert
Tél. 01 82 31 10 66
Direction : M. Yoan LEFEVRE
Direction adjointe : Mme Anne-Sophie TAMBAY

MAISON DES LOISIRS

(pour l'école Rousseau)
3 avenue de Chennevières
Tél. 01 30 36 97 65
Direction : Mme Laurence LIEVREMONT
Direction adjointe : Mme Sabrina BOUDJENANE



MERcredi

JOURNÉE

Accueil **7 h - 9 h**
Départ **17 h - 19 h**

Au sein des accueils de loisirs et encadré par des animateurs.

Un petit déjeuner, un repas et un goûter sont proposés aux enfants ainsi que des activités culturelles, sportives ou encore scientifiques.

DEMI-JOURNÉE

Accueil **7 h - 9 h**
Départ **13 h - 13 h 30**

NOUVEAUTÉ !

Cet accueil s'effectue désormais dans toutes les structures.



VACANCES

JOURNÉE

Accueil **7 h - 9 h**
Départ **17 h - 19 h**

Durant les vacances scolaires, la municipalité procède à des regroupements de structure. Les familles sont informées en amont.

Les enfants ont le choix de la structure dès lors qu'il reste de la place. Des sorties et des activités variées et déclinées autour d'un thème sont proposées aux enfants par des animateurs. Tout comme le mercredi, un petit déjeuner, un repas et un goûter sont compris dans la journée. L'accueil s'effectue jusque 9h et le départ à partir de 17h. Durant la période estivale, des séjours et des stages thématiques sont organisés pour les enfants d'âge élémentaire.

INSCRIPTION



Les familles doivent impérativement compléter **une fiche de renseignements** pour le périscolaire, l'accueil de loisirs du mercredi ou les vacances, disponible sur le portail famille ou aux accueils de loisirs.

INSCRIPTION ET RÉSERVATION

La réservation est **obligatoire** pour que les services soient assurés dans de bonnes conditions d'organisation et notamment pour garantir la sécurité de votre enfant. Les réservations peuvent s'effectuer soit par Internet via le **portail famille**, soit auprès des **accueils de loisirs** ou de la **direction de l'Enfance** pour les familles qui n'ont pas accès à Internet.

ANNULATION

Les familles ont la possibilité d'annuler la présence de leur enfant aux activités périscolaires **jusqu'à 3 jours** avant la prestation y compris le mercredi. Une réservation à l'année est possible. Selon le règlement, si l'enfant fréquente un service périscolaire sans avoir réservé, les familles se verront appliquer une majoration de 50% du tarif qui leur est normalement appliqué.

VACANCES SCOLAIRES

Concernant les vacances scolaires, les inscriptions et le paiement d'avance doivent être effectués **par Internet, par correspondance ou directement auprès de la direction de l'Enfance** selon un calendrier précis communiqué en page 4.



TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL



QU'EST-CE QU'UN QUOTIENT FAMILIAL ?

Le quotient familial est le résultat de l'étude des ressources de l'année 2023, valable pour la durée de l'année civile.

À QUOI SERT-IL ?

Il permet de déterminer le tarif applicable aux prestations éducatives.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Il est calculé en prenant en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que la composition familiale.

- soit en nous scannant l'ensemble des documents obligatoire **via votre messagerie portail famille**,
- soit en prenant rendez-vous sur <https://www.clicrdv.com/enfance-mairie-de-soa>

ET SI JE NE FAIS PAS CALCULER MON QUOTIENT FAMILIAL ?

Si vous ne procédez pas au calcul du quotient familial, les consommations de votre enfant seront facturées au tarif maximum.

FOURNIR UN DOSSIER COMPLET DOCUMENTS ORIGINAUX

- **Assurance scolaire** ou responsabilité civile « chef de famille ».
- **Avis d'imposition** du foyer sur les revenus N-1.

Pensez à faire calculer votre quotient familial pour l'année 2025 avant le 14 décembre 2024

FACTURATION

Les familles sont destinataires d'une facture mensuelle adressée vers le 10 du mois sur la base des réservations et des présences de leur(s) enfant(s) aux différentes prestations périscolaires du mois précédent. Cette facture peut être réglée par :

- Prélèvement automatique ;
- Paiement par carte bancaire en mairie (direction de l'Enfance) ou en ligne ;
- Paiement numéraire dans la limite de 300€ en mairie (direction de l'Enfance) ;
- Chèques bancaires à l'ordre de l'Enfance ;
- CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour les accueils du matin et du soir et des mercredis des enfants de -6 ans, le montant du règlement ne doit pas être supérieur à la créance due.

RÉSERVATIONS

RESTAURATION, ÉTUDE, MERCREDI, ET ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Les réservations doivent se faire 3 jours pleins avant la date souhaitée. Les tarifs sont **majorés de 50 %** si les réservations sont faites hors délais. Pour éviter les oublis, pensez à la réservation à l'année, vos décommandes peuvent se faire sous 3 jours également.

VACANCES SCOLAIRES

Toutes les inscriptions demandées dans les 7 jours après la date limite (voir le calendrier en page 2 et/ou sur les actualités du portail famille) seront étudiées en fonction des places disponibles et feront l'objet d'une **majoration de 20 %** par jour et par enfant. Attention passé cette période, plus aucune inscription, modification ou rajout ne sera possible sauf pour motif impérieux.

Tarifs valables du 6 janvier 2024 au 5 janvier 2025

QUOTIENT	A	B1	B2	B3	C4	C5	D	E	EXT.1	EXT.2
	0 > 402,88 €	402,89 > 483,49 €	483,50 > 604,36 €	604,37 > 805,83 €	805,84 > 1007,29 €	1007,30 > 1208,73 €	1208,74 > 1410,22 €	1410,23 et +	0 > 805,83 € (A > B3)	805,84 € et + (C4 à E)
ACCUEIL PRÉSCOLAIRE										
Accueil matin	1,62 €	1,77 €	1,99 €	2,25 €	2,58 €	2,89 €	3,21 €	3,71 €	5,52 €	6,27 €
Accueil matin + PAI	1,49 €	1,63 €	1,81 €	2,09 €	2,38 €	2,68 €	2,99 €	3,42 €	5,06 €	5,75 €
RESTAURATION										
Repas	2,64 €	2,93 €	3,53 €	4,32 €	4,78 €	5,29 €	5,84 €	6,63 €	8,97 €	10,19 €
Repas + PAI	1,32 €	1,47 €	1,77 €	2,16 €	2,39 €	2,65 €	2,92 €	3,32 €	4,49 €	5,10 €
ACCUEIL POSTSCOLAIRE										
Accueil soir	2,40 €	2,63 €	2,93 €	3,38 €	3,82 €	4,35 €	4,80 €	5,52 €	8,16 €	9,29 €
Accueil soir + PAI	2,22 €	2,43 €	2,70 €	3,10 €	3,54 €	3,99 €	4,43 €	5,11 €	7,53 €	8,56 €
ÉTUDES										
Étude dirigée	2,96 €	3,35 €	3,58 €	4,25 €	4,90 €	5,47 €	6,19 €	6,86 €	10,03 €	11,39 €
Étude dirigée + PAI	2,76 €	3,03 €	3,35 €	3,85 €	4,41 €	4,95 €	5,51 €	6,32 €	9,35 €	10,63 €
Étude + accueil	3,68 €	4,14 €	4,44 €	5,26 €	6,05 €	6,75 €	7,61 €	8,51 €	12,49 €	14,18 €
Étude + accueil + PAI	3,47 €	3,82 €	4,24 €	4,87 €	5,56 €	6,26 €	6,96 €	7,99 €	11,82 €	13,42 €
MERCREDI À LA JOURNÉE										
Journée	9,88 €	10,86 €	12,05 €	13,83 €	15,81 €	17,79 €	19,76 €	22,73 €	33,61 €	38,16 €
Journée + PAI	9,20 €	10,08 €	11,12 €	12,70 €	14,54 €	16,40 €	18,23 €	21,00 €	31,30 €	35,52 €
MERCREDI À LA DEMI-JOURNÉE										
Demi-journée	5,84 €	6,45 €	7,27 €	8,49 €	9,67 €	10,81 €	11,97 €	13,72 €	19,84 €	22,53 €
Demi-journée + PAI	5,15 €	5,66 €	6,33 €	7,35 €	8,37 €	9,40 €	10,44 €	11,99 €	17,53 €	19,90 €
VACANCES SCOLAIRES										
Journée	9,88 €	10,86 €	12,05 €	13,83 €	15,81 €	17,79 €	19,76 €	22,73 €	33,61 €	38,16 €
Journée majorée	11,86 €	13,03 €	14,46 €	16,59 €	18,97 €	21,35 €	23,71 €	27,27 €	40,32 €	45,79 €
Journée + PAI	9,20 €	10,08 €	11,12 €	12,70 €	14,54 €	16,40 €	18,23 €	21,00 €	31,30 €	35,52 €
Journée + PAI majorée	11,04 €	12,10 €	13,34 €	15,24 €	17,45 €	19,68 €	21,87 €	25,20 €	37,56 €	42,62 €

RESTAURATION SCOLAIRE

L'ALIMENTATION

Les menus sont adaptés aux besoins des enfants respectant un équilibre nutritionnel sur le repas. Une fois par semaine, le plat servi est végétarien, conformément à la réglementation.

La Ville a fait le choix de privilégier des produits locaux et régionaux, AOP, des viandes de boeuf et de porc françaises, des volailles fermières françaises et des poissons MSC, dans le cadre du marché contracté avec la société API restauration pour la fourniture et la livraison des repas. Cinq éléments issus de l'agriculture biologique sont servis par semaine.

Les menus sont définis lors d'une commission avec le prestataire des agents de la ville et des représentants élus des parents d'élèves. L'avis des enfants est aussi pris en compte.

MENUS

Les menus sont consultables devant les écoles et sur le portail famille de la ville.

<https://www.ville-soa.fr/menus-des-restaurants-scolaires-et-creches>.

DURANT LE TEMPS DU REPAS

Près de 200 agents interviennent quotidiennement : personnels de service, animateurs, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Grâce à cet encadrement mis en place par la Ville, le temps du repas devient également un temps éducatif, avec des animations variées et adaptées aux groupes d'âge.



PAI PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ



Le Projet d'accueil individualisé (PAI) s'applique aux enfants ayant un besoin spécifique transitoire ou permanent : maladie signalée, pathologie, allergie alimentaire.

Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par le médecin scolaire et le directeur d'école en lien avec le médecin qui suit l'enfant. Le formulaire est disponible à l'école, à l'accueil de loisirs ou en téléchargement sur le portail famille via le site Internet de la ville. Il définit :

- la prise en compte des recommandations médicales,
- la description du protocole et les gestes d'urgence à appliquer le cas échéant,

Les enfants souffrants d'allergies alimentaires peuvent être accueillis lors des activités périscolaires à la condition qu'un PAI soit établi et que certains critères soient respectés.

Les parents s'engagent à fournir les couverts et la boîte hermétique clairement identifiée au nom de l'enfant destinée à contenir les aliments, le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble permettant un maintien de la chaîne du froid (sac isotherme et pain de glace) jusqu'au réfrigérateur mis à disposition pour l'enfant par la commune. Seuls les aliments fournis par la famille pourront être consommés.

Une tarification spécifique existe pour les accueils périscolaires et les journées complètes.

Aucune prescription de médicament ne peut être assurée sans réalisation d'un PAI.



PORTAIL FAMILLE



COMMENT ACCÉDER AU PORTAIL FAMILLE ?

Connectez-vous sur le site de la ville www.ville-soa.fr et cliquez sur l'icône **Portail famille**. Vous accédez à la page d'accueil du portail. Renseignez votre **nom d'utilisateur** et votre **mot de passe** (informations reçues dans un courriel personnalisé), puis cliquez sur **Se connecter**

Pour modifier votre adresse courriel de contact ou votre mot de passe, cliquez sur **Mon compte [Nom d'utilisateur]** dans le bandeau du portail et laissez-vous guider.

Une fois vos identifiants saisis, vous arrivez sur la page vous permettant d'aller dans les différentes rubriques du portail famille : mon dossier, inscription, planning, facturation, simulation, messagerie.

MODE D'EMPLOI

EN UN CLIC !

- Une réservation possible pour l'année
- Une gestion simultanée des activités de vos enfants
- Un espace d'échanges avec la direction de l'Enfance

RENDEZ-VOUS SUR
www.ville-soa.fr



MON DOSSIER

GÉRER MES INFOS PERSONNELLES

Dans cette rubrique, consultez :

- **Mon dossier** : composition de votre foyer, l'historique de vos actions et vos factures en attente
- **Mes enfants** : renseignements concernant vos enfants : coordonnées, inscription scolaire
- **Mes coordonnées** : coordonnées téléphoniques (modifiables) et le mode d'envoi de votre facture
- **Mes documents** : vos factures, votre carte de quotient...



RÉSERVER OU ANNULER UNE PRESTATION

PLANNING GÉRER LES ACTIVITÉS DE MON ENFANT

- Sélectionnez **l'enfant concerné**
- Sélectionnez **le mois concerné**
- Cliquez sur **modifier**
- Ajoutez ou supprimez des présences : **cochez ou décochez** pour chaque activité les jours concernés. Le coût total à régler s'ajuste au fur et à mesure de vos modifications.
- Cliquez sur **valider** puis **terminer les modifications**
- Cliquez sur **terminer** sur l'écran récapitulatif de votre saisie. Un message apparaît pour confirmer les modifications.

Pour vous assurer que votre demande sera traitée à temps, pensez à l'envoyer **3 jours pleins** avant la date souhaitée :

	POUR RÉSERVER LE				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Réservez avant le :	Jeudi avant minuit	Vendredi avant minuit	Samedi avant minuit	Dimanche avant minuit	Lundi avant minuit

ASTUCE !
Pour gérer les activités de plusieurs enfants simultanément, sélectionnez l'onglet **Activités** puis sélectionnez l'activité concernée. Suivez ensuite les étapes mentionnées ci-dessous.

Facilitez-vous la saisie des réservations en cliquant sur

Modifications avancées

Vous pouvez sélectionner une semaine-type et reporter ces réservations sur une période souhaitée ou dupliquer le planning de l'un de vos enfants sur l'autre pour les activités qu'ils ont en commun.

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES

INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS

Ce service est ouvert **uniquement durant la période d'inscription**.

PRÉINSCRIRE MON ENFANT À UNE ACTIVITÉ

- Choisissez l'activité **Centre de loisirs**
- Sélectionnez **l'enfant concerné**
- Cliquez sur **Inscrire**



CETTE INSCRIPTION NE VAUT PAS RÉSERVATION !

Vous devez vous rendre dans la rubrique **Planning** pour finaliser votre réservation en respectant le calendrier. N'oubliez pas de sélectionner l'activité

Centre de loisirs dans le menu déroulant. La réservation sera définitive **après paiement !**

Attention à bien choisir le centre de loisirs souhaité !

PAYER SA FACTURE EN LIGNE

Une fois l'inscription **Accueils de loisirs - Vacances** terminée dans la rubrique **Planning** vous serez redirigé vers le paiement en ligne de vos prestations. Une nouvelle fenêtre s'ouvre.

Si la fenêtre ne s'ouvre pas, pensez à vérifier que votre navigateur autorise l'affichage des fenêtres « pop-up ». Une fois votre paiement effectué, un mail de confirmation vous sera envoyé (service sécurisé paybox).

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Pour plus de facilités, pensez au prélèvement automatique pour toutes les activités périscolaires ! (sauf accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires)

Gratuit et sécurisé, le prélèvement mensuel vous permet de virer le paiement de vos réservations directement depuis votre compte à celui de la ville.

Téléchargez, complétez et signez l'autorisation de prélèvement dans **Mon dossier > Mes documents** puis envoyez-le via l'espace d'échanges dans **Messageagerie > Nous contacter**

NOUS CONTACTER

MESSAGERIE

Dans cette rubrique, vous pouvez contacter le service Enfance et consulter les messages reçus. Pour nous écrire :

- Choisissez le **service concerné**, puis précisez le **thème** de votre demande
- Indiquez l'**objet précis** et le contenu de votre message.
- Téléchargez une pièce-jointe si nécessaire puis cliquez sur **Envoyer**

La direction de l'Enfance s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais.

PORTAIL FAMILLE



FACTURES ET SIMULATIONS

FACTURATION

Pour télécharger votre facture, cliquez sur la mention « pdf » dans le titre du fichier.

COMMENT MODIFIER LE MODE DE RÉCEPTION DE MES FACTURES ?

Je reçois mes factures par courrier et je souhaite les recevoir par mail dès leur émission :

- Dans la rubrique **Mon dossier** onglet **Mes coordonnées** cliquez sur **Modifier**
- Cochez **Adhérer à la réception des factures par mail** puis modifiez si vous le souhaitez l'adresse e-mail à laquelle doivent être envoyées les factures.
- Cliquez sur **Enregistrer** et vous recevrez un courriel avec votre facture dès que celle-ci sera disponible.

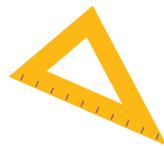
Une fois ce changement effectué, vous recevrez votre facture par mail uniquement. Vous ne pourrez plus modifier votre choix sur le portail famille.

Si vous souhaitez revenir à la réception par courrier, merci de contacter le service Enfance.

SIMULATIONS

- Découvrez le tarif des différentes activités proposées, recalculé selon votre quotient familial, ou obtenez une simulation de la valeur de votre quotient familial, en cliquant sur **Tarifification**
- Prenez connaissance de votre école de secteur en fonction de votre quartier de résidence. L'affectation définitive se fait en fonction des places disponibles, en cliquant sur **Scolaire**

LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES



CLASSES DE "DÉCOUVERTE" POUR LES CM1 ET CM2



La commune offre chaque année la possibilité de partir en classe de découverte pour les élèves de CM1 ou CM2, sur temps scolaire, selon le choix des équipes enseignantes. Les familles concernées seront informées par courrier. La participation familiale au coût de ces séjours est calculée en fonction du quotient familial en vigueur au 6 janvier 2025 et de la durée du séjour. La Ville prend à sa charge de 60% à 80% du coût du séjour. En cas de difficulté pour l'équipement de l'enfant (classes de neige), la Caisse des écoles prête des vêtements (combinaisons de ski), en priorité aux familles bénéficiant du quotient familial A.

TEMPS FORTS AVEC LES ÉDUCATEURS SPORTIFS

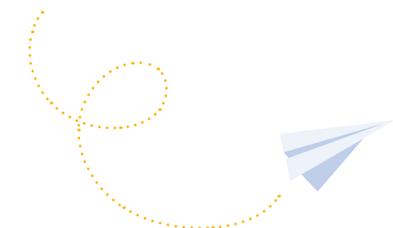


Tout au long de l'année, des éducateurs sportifs de la Ville proposent des cycles de découvertes de différentes activités en lien avec les projets des écoles élémentaires. En outre, les élèves d'élémentaire (CP, CE1, CE2 et CM2) bénéficient d'un apprentissage de la natation selon un calendrier défini en début d'année scolaire.

LES ÉCHECS SONT ROIS !



Depuis 2011, la Ville de Saint-Ouen l'Aumône et l'association Cergy-Pontoise Échecs élaborent un grand projet autour des échecs dans les établissements scolaires de la commune. 1 209 élèves du CE2 au CM2 bénéficient d'un cycle approfondi d'initiation (11 séances d'une heure). Logique, stratégie, rigueur, concentration, respect des règles : les aptitudes développées grâce aux échecs sont nombreuses. Et les bienfaits pour les enfants sont considérables.



JARDINS PÉDAGOGIQUES



La commune finance la mise en place de jardins pédagogiques au sein des écoles qui le souhaitent. Des ateliers sont organisés autour de la nature et de l'environnement afin de permettre aux enfants de planter des graines, des bulbes, de réaliser un potager, de suivre le cycle de vie des plantations et d'en récolter les fruits et les légumes.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR



Tout au long de l'année, un large choix de spectacles, en temps scolaires, sont programmés pour les jeunes spectateurs dès la première année de maternelle à l'imprévu. Des rencontres avec les artistes, des ateliers culturels et des dossiers pédagogiques sont proposés aux enseignants pour préparer au mieux la venue des élèves avant chaque représentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Le Conseil municipal des enfants réunit 32 jeunes conseillers municipaux parmi les élèves de CM1 et CM2 pour un mandat de deux ans. Son rôle est de proposer et de réaliser des projets d'intérêt général utiles à la population, sur des thématiques de leur choix : par exemple, culture, sport, solidarité, environnement et vie locale.



La Caisse des écoles est un établissement public autonome, ayant une personnalité distincte de celle de la commune, composé de 10 membres : le maire (président), l'inspecteur départemental de l'Éducation nationale, 1 membre désigné par le préfet, 1 adjoint au maire, 2 conseillers municipaux et 4 membres élus par les sociétaires. La Caisse des écoles contribue au rayonnement des écoles primaires en finançant des actions éducatives ou culturelles. En fin d'année civile, les écoles peuvent ainsi choisir un spectacle pour tous les enfants et un cadeau pour les élèves de maternelle. Une sortie de fin d'année scolaire est cofinancée pour toutes les classes. La Caisse des écoles participe également aux financements des Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif (PACTE) mis en place par les équipes enseignantes. Dans ce cadre, les parents seront sollicités en septembre 2024 pour participer financièrement.



Médiathèque Stendhal

Place Pierre-Mendès-France

Tel. 01 82 31 10 40

www.bibliotheques.cergypontoise.fr

HORAIRES

Mercredi **10 h à 18 h30**

Judi et vendredi **16 h à 19 h**

Samedi **10 h à 18 h**



DES LIVRES DANS MON BIBERON

Un moment privilégié, un rendez-vous régulier autour des livres, réservé aux enfants jusqu'à 3 ans, accompagnés d'adultes (parents, grand-parents, nourrices...).

POUR LES 0-3 ANS

Chaque mois, 2 rendez-vous :

1 mercredi et 1 samedi de 10h à 12h.

La médiathèque propose un large choix de livres pour tous les enfants, des bébés aux ados. Pour apprendre ou se détendre, découvrir des albums ou des romans ou encore écouter des histoires, n'hésitez pas à vous y rendre !

Pour emprunter, il suffit de s'inscrire. Rien de plus simple, il faut juste remplir et signer un bulletin d'inscription fourni par la médiathèque.

L'inscription est GRATUITE et VALABLE À VIE

Cette carte vous permet d'emprunter 15 documents (livres mais aussi DVD, revues, livres-CD...) pour une durée d'un mois.

Pour les nouveaux élèves, les petites sections de maternelles et pour ceux qui n'ont pas encore leur carte de médiathèque, un formulaire "Prêts à lire" sera distribué par le professeur.



ON S'ÉVADE AU-DELÀ DE L'ÉCOLE



LE P'TIT CINÉ-CLUB D'UTOPIA

2€

LA SÉANCE

LE DIMANCHE
pour chaque
membre de
la famille

La Ville, en partenariat avec Utopia, permet aux écoliers saint-ouennais et leur famille de profiter d'une séance de cinéma à tarif réduit.

Mon p'tit ciné-club d'Utopia, c'est une séance de cinéma pour tous les enfants saint-ouennais et leur famille, **le 1^{er} dimanche du mois à 11h**, avec un film adapté aux 3-5 ans et aux 6-12 ans. Places limitées, mieux vaut venir en avance !

Sur présentation de la carte du quotient familial de la Ville de Saint-Ouen l'Aumône.

SORTIR À L'IMPRÉVU EN FAMILLE

**1 PLACE
OFFERTE**
pour l'élève

**1 PLACE
TARIF RÉDUIT**
pour l'accompagnant

Tout au long de l'année un large choix de spectacles est proposé, en temps scolaire, à tous les élèves saint-ouennais et leur enseignant.

Ces spectacles sont également programmés dans le cadre de la saison culturelle 24-25. Si votre enfant est venu découvrir l'un des spectacles de la saison avec l'école alors il peut le revoir en famille ! **Sa place est offerte et celle de son accompagnant est proposée au tarif réduit.** Venez partager un moment en famille à L'imprévu !



**ACCOMPAGNER SON PAPA
DEVANT L'ÉCOLE, À PIED,
C'EST SA FIERTÉ !**

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EST NOTRE PRIORITÉ



**SI VOUS DÉPOSEZ VOTRE ENFANT
EN VOITURE, SOYEZ VIGILANT !**

Pas d'arrêt devant l'école
au risque de bloquer
la circulation ou, pire encore,
de provoquer un accident.

Ne pas s'arrêter de l'autre côté
de la rue et **ne pas laisser les enfants
sortir sur la chaussée.**

Prenez le temps de **stationner un peu
plus loin**, profitez de ces quelques
instants de marche à pied pour être
avec vos enfants, ils apprécieront !

PROTÉGEONS NOS ENFANTS DU TABAGISME PASSIF

**Il est interdit de fumer et de vapoter
sur le domaine public devant
et à proximité immédiate des écoles.**

Arrêté municipal n° POO13, article 1.



DIRECTION DE L'ENFANCE

Hôtel de ville - 1^{er} étage
2 place Pierre-Mendès-France
95310 Saint-Ouen l'Aumône
Tel. 01 34 21 25 00

